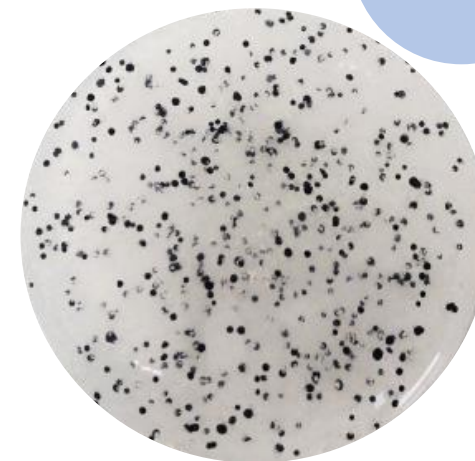


GEL DOUCHE OXYGENE - Charcoal

Personnalisez à l'infini vos produits d'hygiène exfoliants grâce à notre large gamme de particules naturelles et biodégradables !

% Origine naturelle *
91%



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	EAU DEMINERALISEE	Aqua	54,50		54,50
	EUXYL® PE 9010 (Schulke)	Phenoxyethanol (and) Ethylhexylglycerin	0,80	Conservateur	0,00
	DEHYQUART® CC7 BENZ	Polyquaternium-7	2,00	Conditionneur	1,86
B	TEXAPON® NSO UP	Sodium Laureth Sulfate	26,70	Surfactant	24,90
	DEHYTON® K COS	Cocamidopropyl Betaine	4,00	Surfactant	3,59
C	RHEOCARE® TTA	Acrylates Copolymer	7,00	Agent rhéologique	2,10
D	PLANTACARE® 818 UP	Coco-glucoside	1,20	Surfactant	1,20
	LAMESOFT® PO 65	Coco-Glucoside (and) Glyceryl Oleate (and) Tocopherol (and) Hydrogenated Vegetable Glycerides Citrate (and) Citric Acid	2,00	Relipidant	2,00
E	SOLUTION DE SOUDE A 20%	Aqua (and) Sodium Hydroxide	Qs	Ajusteur de pH	0,00
F	VITACEL® CS 250 G	Cellulose	1,00	Exfoliant	1,00
	VIVAPUR® CS 450 CHARCOAL	Microcrystalline Cellulose (and) Cellulose (and) Charcoal Powder	0,80	Exfoliant	0,80

CARACTERISTIQUES

Aspect : Gel douche transparent avec exfoliants blancs et noirs

pH : 6,3 - 6,5

Viscosité : 12000 - 13000

Brookfield, DVI, spindle 4, speed 10 mPa.s

PROCESS Homogénéiser la phase A. Introduire les ingrédients de la phase B un à un. Introduire la phase C et homogénéiser pendant 20min. Introduire la phase D. Ajuster le pH à 6,3 - 6,5 avec la phase E. Introduire la phase F sous agitation douce.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donnée, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur. Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.